

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 129

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 7 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Avril 1973

Nous signalons à nos lecteurs la réédition d'un opuscule très utile et très bien fait : « De l'emploi des majuscules », qui, en 1965, a eu grand succès. On peut se le procurer à l'adresse suivante : Fichier français, boîte postale 1413, 3001 Berne.

## Apostrophe, s. v. p. !

On a joué récemment en Suisse romande « Le journal d'Anne Franck », et l'on a lu dans plusieurs journaux : « Le Journal *de* Anne Franck ».

On lit aussi, par exemple : « L'augmentation est *de* un pour cent ».

L'apostrophe, signe de l'élosion, sert précisément à éviter ces pénibles hiatus.

(Défense du français, No 129, avril 1973)

## Oh et Ô

Nous avons lu avec surprise le fameux vers de Corneille orthographié de la façon suivante : *Ob* rage, *ob* désespoir, *ob* vieillesse ennemie !

Il ne faut pas confondre l'interjection « oh », qui marque la surprise ou l'admiration, et l'interjection « ô », qu'on utilise au vocatif.

(Défense du français, No 129, avril 1973)

## Irréversible

Cet adjectif, qui date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est très à la mode aujourd'hui. Mais on ne l'emploie pas toujours, loin de là, dans son sens exact.

Il signifie, dans le langage technique : qui ne peut fonctionner que dans un sens (la direction d'un projectile est irréversible) ; par extension : qui ne peut se produire que dans un seul sens (le temps, qui ne peut revenir, est irréversible).

(Défense du français, No 129, avril 1973)

## Adjectifs de nationalité

Dans un article sur Rilke : « Lou était *Russe* et lui avait appris le russe. »

Les noms propres de peuples, de familles ou de dynasties s'écrivent avec une majuscule : un Russe ; les Bourbons ; les Mérovingiens.

Mais lorsqu'ils sont pris adjectivement, on les écrit avec une minuscule : Elle était russe ; un roi bourbon ; la dynastie mérovingienne.

(Défense du français, No 129, avril 1973)

## Amender, amendable

L'automobiliste qui a laissé la poussière recouvrir sa plaque de contrôle est désormais passible d'amende. Plaisantant à ce propos, un journaliste écrit : « Seule une Suisse lisible est *amendable*. »

On entend aussi des agents de police dire à des contrevenants : « Vous êtes amendable »...

C'est une faute grossière. Amendable signifie : susceptible d'amélioration (terres amendables). Amender signifie : corriger, améliorer (s'amender = se corriger, devenir meilleur), ou encore modifier (amender un projet de loi).

(Défense du français, No 129, avril 1973)

## Chambres (suite)

Le mot « chambre » (pour pièce) utilisé dans les annonces d'appartements à louer, est un germanisme (Cf. No 128). Une agence de publicité et une administration communale nous font remarquer qu'à Genève par exemple, un appartement de 3 pièces correspond à 2 chambres et cuisine, alors que dans d'autres cantons il comprend 3 chambres et cuisine. Cela justifie-t-il le germanisme ?

Il nous paraît que, pour plus de précision, il suffirait d'annoncer : 2 pièces et cuisine, ou encore : 3 pièces (cuisine comprise).

(Défense du français, No 129, avril 1973)